

SFDAS
Compte rendu de la réunion du 29 mai 2018

La réunion a eu lieu au Cabinet d'avocat DLA PIPER situé 27 rue Laffitte à Paris 9è.

Etaient excusés Monsieur Gilbert Guillaume, Maître Yves Henaff d'Estrées, Maître Fabrice Pradon, Maître Benjamin Potier, Monsieur Jean-Pierre Combelles.

Les points suivants ont été abordés.

1/ Les nouvelles adhésions

Présentées par Pascal Dupont.

Madame Laure Reculé, parrainée par Laetitia Villeroy et Maître Jennifer Deroin (laure.recule@gmail.com)

Madame Gaëlle Lidzinski, avocate, parrainée par Monsieur Nicolas LOUKAKOS et Claude GUIBERT (g.lidzinski.avocat@orange.fr)

Madame Christelle Legall-Crissin , souscripteur aviation chez AIG, parrainée par Laetitia Villeroy et Maître Jennifer Deroin (Christelle.LeGall-Crissin@aig.com)

Monsieur Fayçal Hatric, instructeur contrôleur aérien (au Maroc), en thèse de doctorat de droit sur « le règlement pacifique des différends internationaux relatifs à l'aviation civile » (faycal.atc@gmail.com). A écrit un article dans la RFDAS *Action normative de l'OACI, Le chapitre manquant*, Revue Française de Droit Aérien et Spatial, Pedone, Paris, 2014, 387. Parrainé par Maître Myriam Marty et Monsieur Pascal Dupont.

2/ L'actualité des commissions

- La commission spatiale se réunira le 19 juin 2018 de 14h00 à 17h00 pour une présentation, par Madame Jocelyne Briec General Counsel d'ArianeGroup et Monsieur Frédéric Saffroy, Avocat cabinet Alerion, sur le thème de la réorganisation de l'industrie européenne des lanceurs. La réunion aura lieu au cabinet ALERION.

La commission drones se tiendra le 29 juin 2018 de 9h00 à 11h30 et comportera trois présentations de Monsieur Jean-Luc HAU (ingénieur DGA) sur le thème "les derniers développements de la technologie drones", Emilie Padellec (directrice juridique d'Aigle

Azur) "l'état du marché" en 2018" et Pascal Dupont sur l'actualité législative UE et nationale drones armés. La réunion aura lieu au cabinet d'avocats **Cabinet LA GARANDERIE & Associés – 3 rue Léon BONNAT -75016 - PARIS** en présence du professeur émérite Jean-Claude Javillier.

- La commission aéronafe, en partenariat avec le professeur Vincent Correia qui a récemment dirigé un ouvrage sur ce thème, se réunira à la DGAC le 14 septembre 2018 pour traiter du financement d'aéronefs.
- La commission aéroports s'est réunie le 12 avril 2018 autour du thème « **Les questions soulevées par la privatisation d'ADP** » traité par Maître Eve Derouesné, avocat, et Monsieur Michel Wachenheim. Madame Catherine Gérard, responsable de la commission aéroports nous fera un résumé des débats. Dans la continuité de la réunion, la SFDAS et Académie de l'air et de l'espace ont décidé de se réunir pour présenter des observations communes sur la privatisation d'ADP.

3/ Les relations entre la SFDAS et l'Académie de l'air et de l'espace

C'est la première fois que les deux associations décident de travailler en commun. Pour mémoire il est prévu dans nos statuts que la SFDAS a pour objet « 4°- *la réunion de toutes les compétences en matière aéronautique et astronautique : juristes, techniciens, constructeurs aéronautiques, astronautiques et exploitants aériens, en vue de coordonner leurs efforts dans l'œuvre de pré-législation poursuivie par l'Association* ».

Madame Catherine Gerard, Maître Eve Derouesne, Monsieur Claude Guibert, Monsieur Jacques Sabourin et Maître Jennifer Deroin étaient présents à une réunion le 23 mai 2018, à laquelle étaient présents 4 membres de l'Académie de l'air et de l'espace. Chacun a pu exprimer les difficultés juridiques et économiques que pourrait soulever le projet de privatisation. Le projet de privatisation a été reporté par le gouvernement pour des raisons liées au climat social qui existe dans le transport ferroviaire, aussi le groupe de travail ne se réunira pas une nouvelle fois avant l'été. Il travaille actuellement sur le compte-rendu de la réunion.

Le groupe de travail cherchera à dégager une position commune qu'il présentera à un parlementaire intéressé par cette question, une fois le comité de direction de la SFDAS consulté.

4/ La journée AIR-MER 2019

Madame Arlette Tanga a pris contact avec Jennifer Deroin pour lui présenter le projet d'une prochaine journée AIR-MER en janvier 2019 à Paris, pilotée par le Professeur Delebecque. Le thème pressenti est celui de « La mondialisation de la sécurité dans les transports : Aspects juridiques ».

Il me paraît opportun de soutenir sur les plans financier et académique cette initiative et j'ai affirmé mon soutien à madame Tanga.

La Présidente de la SFDAS a proposé au comité de direction, qui l'a accepté, de valider le principe du financement.

La Présidente a proposé un financement pour cette journée à hauteur de 500 euros.

Le comité de direction a jugé cette somme insuffisante au regard du caractère exceptionnel de cette journée AIR-MER et de son importance pour la SFDAS.

Il a été décidé de réévaluer ce financement lors du prochain comité de direction lorsque le budget de la journée AIR-MER sera défini de façon précise.

5/ European Center for Space Law (ECSL)

La SFDAS a été contacté par l'ECSL par l'intermédiaire de Patrice Rembeauville-Nicolle en vue d'une adhésion.

Cette question a été confiée à Cécile Gaubert eu égard à l'aspect spatial.

Une adhésion gratuite et réciproque pourrait être intéressante pour la SFDAS.

Cette prise de contact de l'ECSL est l'occasion d'aborder la question de l'adhésion de la SFDAS à d'autres associations étrangères de droit aérien. L'idée d'une adhésion gratuite réciproque permettrait de développer des échanges avec d'autres sociétés/associations.

6/ Le point sur les cotisations

Notre trésorière nous a présenté la situation depuis mars 2018, à savoir un faible taux de paiement des cotisations par rapport au nombre de membres.

Il a été décidé de mettre à jour la liste des membres pour que le taux de cotisation soit calculé sur la base des membres effectifs d'une part.

D'autre part, il a été décidé d'augmenter le montant des cotisations. Cette décision sera prise à l'occasion de la prochaine réunion plénière de fin d'année pour les cotisations de l'année 2019.

Le bureau s'est fixé pour mission d'analyser la meilleure formule pour que le montant des cotisations permette à la SFDAS de se réunir au moins trois fois par an dont une réunion plénière une fois par an à l'aéroclub de France. Le bureau présentera sa proposition à la prochaine réunion plénière de fin d'année pour les cotisations de l'année 2019.